PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 11 MARS 2026

Le mercredi 11 mars 2026 à 14h40, l'Assemblée Générale de l'OCCE 43 s'est tenue dans les locaux de l'école maternelle Marcel Pagnol, 2 rue André Laplace au PUY-EN-VELAY sous la présidence de Mme Sylvie CHOISNET.
Secrétaire de séance : Pauline Ansquer

Présents :

CHOISNET Sylvie, présidente, enseignante
BARTHELEMY Claire, secrétaire, enseignante école de Saugues (en visio)
CAPDEVILLE Claudine, trésorière, enseignante mandataire école de Paulhaguet maternelle
SERPOIX Céline, enseignante mandataire, directrice école Jeanne d'Arc au Puy
KAYA Edwige, enseignante école de Javaugues
ANSQUER Pauline, enseignante mandataire école élémentaire de Langeac
COSTERO Camille, animatrice OCCE AD43
BOUCARD Amandine, coordinatrice lecture publique à la CCRHA
BUKIET Lise, mandataire à l'école du Mazet St Voy
DEFAISSE Bénédicte, enseignante mandataire au RPI Chassagnes-Mazerat d'Aurouze

Excusés :
DESFONDS Pauline, animatrice OCCE AD43
MARAIS Guillaume, CPC ; **Léa CHEVALIER**, IREPS ; **Barbara SERRURIER**, Les Pieds à Terre ; **Marie GLUSSOT**, Les Incorruptibles ; **David MAURIN**, Mairie du Puy-en-Velay ; **Pascale CHAUMET**, CPC ; **Jean-Michel POINAS** ; **Laurent SAGNOL**, OFB
DSDEN : **Sylvia CROZEMARIE**

RAPPORT MORAL 2024-25:

Le rapport moral est présenté par Sylvie.

2025 a été une année… particulière. En numérologie, c'était une année 9, la fin d'un cycle, il paraît.
Et en effet, elle s'est terminé par deux déménagements. Nous avons quitté l'école Jeanne d'Arc, qui nous accueillait depuis 2015, pour être provisoirement hébergées dans une salle communale à côté de l'école de Chavaniac-Lafayette (merci à Gwenaël). Puis, après de nombreux échanges avec la mairie du Puy, l'AD a pu s'installer dans les locaux de l'école Marcel Pagnol, au Puy en Velay. Nous remercions tous les membres du CA pour leur présence (parfois accompagnée de membres de leur famille!), leur investissement, leurs véhicules et … leur bonne humeur.
Parallèlement, à cela, Pauline Desfonds, notre animatrice est partie en congé maternité, un peu plus tôt que prévu (mais dans ce domaine, rien n'est vraiment prévisible) et son remplacement n'a pas été immédiat. Après de nombreux échanges (encore une fois) avec la fédération, son remplacement a pu être acté le 25 août. Nous avons accueilli avec grand plaisir, Camille Costero-Borderie qui s'est emparée très efficacement des nombreux dossiers restés en suspens.

Pour autant, durant ces quatre mois et ce malgré une présidente peu présente, les membres du CA ont réussi à maintenir la communication avec les coopératives. Et c'était essentiel.

En résumé, malgré un contexte national très affecté par les inquiétudes financières liées au déficit, malgré des projets laissés de côté, malgré notre statut d'association sans locaux fixes, nous avons réussi à mettre à l'honneur les valeurs de l'OCCE au sein de notre AD. Nous avons plus que jamais coopéré, chacune d'entre nous a apporté ce qu'elle pouvait pour maintenir le cap. Par ailleurs, nous avons pu compter sur la compréhension des coopératives et sur l'aide des membres de l'UR.

Je tiens à terminer ce bilan moral en exprimant ma gratitude.

Remerciements à tous les membres du CA pour leur engagement au sein de l'AD. On sait combien il est difficile de grappiller un peu de temps dans nos vies déjà bien remplies. Merci pour votre présence toujours chaleureuse.

Remerciements à Camille et à Pauline pour leurs belles idées et pour l'énergie déployée afin de continuer à porter et développer les valeurs de l'OCCE.

Remerciement tout particulier à Gwenaël qui a quitté le CA après plusieurs années d'investissement (d'impegno!) au sein de notre association.

Je dédie ce bilan moral à Sophie Lonjon, notre collègue et administratrice disparue en décembre 2024. Nous pensons très fort à elle.

Le rapport moral est adopté à l'unanimité.

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024-25 :

L'année 2024-25 peut être considérée comme une « année blanche » puisque marquée par deux situations contraignantes : l'entrée en poste d'une nouvelle animatrice pédagogique, un congé maternité remplacé très tardivement (à partir d'août 2025) et le déménagement du siège social de l'AD.
L'activité s'est donc concentrée sur 7 mois.
L'ensemble des actions avait été reconduit en 2024-25 avec un total de 848 inscrits (1097 en 2022-23 et 696 en 2023-24) :

	2024/2025	
	classes	élèves
étamine	4	46
jardinet.coop	13	239
écoles fleuries		
école en poésie	5	68
photo poème		
épiscolaire	16 (dont 5)	311 (dont 98)
porté disparu	7	120
Enclin, le climat	2	36
Calendrier OCCE	1	15
Oyez et dansez!	12	224
TOTAL	49	846

Malgré son format réduit par rapport aux années précédentes (2 jours d'intervention), la Semaine de la Poésie a connu un vrai succès. 4 classes ont pu rencontré la poétesse Mélanie Leblanc. Un recueil des créations poétiques conçues par les enfants à cette occasion est disponible sur le site internet de l'AD43. Des newsletters ont été envoyées chaque jour de la Semaine de la Poésie avec des pistes pédagogiques pour aborder la poésie de manière ludique, sensible et collaborative.

Dans le cadre de l'action « Jardinet.coop », 6 interventions ont été faites et 3 newsletters avec des pistes pédagogiques ont été envoyées.
2 sessions de formation « Oyez et dansez » ont été proposées.
En raison des circonstances évoquées, les actions « Jardinet.coop » et « Oyez et dansez » n'ont pu être menées à leur terme mais dans la mesure du possible, des collègues qui l'ont sollicité ont reçu des ressources.
L'action « Mission Océan » est une action « autonome ».

L'action fédérale Etamine a connu des difficultés logistiques mais quelques classes (ex. Paulhaguet) ont pu finaliser leur projet. l'OCCE n'est pas au courant de toutes les inscriptions.

L'animatrice a également été sollicitée pour :
- accompagner une classe dans la mise en œuvre de l'action Porté Disparu (2 interventions)
- aider à la mise en classe des messages clairs dans 2 classes d'une école maternelle (2 intervention/classe).
- accompagner une classe du projet Episcolaire dans la mise en place d'une balade mathématique (1 intervention).

Sur le volet animation, cela se traduit donc par 20 interventions en classe (sur les 7 mois d'exercice) et 246 élèves concernés.

3 interventions auprès des étudiants de l'INSPE ont été réalisées (4 prévues) sur la présentation des missions de l'OCCE, l'outil « Porté Disparu » lors de la Semaine de la Sciences et la poésie.
2 interventions sur le volet « argent à l'école » ont été réalisées dans le cadre de la formation des nouveaux directeurs à la DSDEN
3 sessions de formation à destination des nouveaux mandataires ont été réalisées en visioconférence (9 mandataires formés).
1 temps de rencontre-formation « école dehors » a été organisé autour d'une thématique « maths/français ».

Sur le volet formation, cela se traduit par 11 temps de formation et 88 enseignants/FSE concernés.

Enfin, concernant les emprunts (malles), on a comptabilisé 40 emprunts (en nette hausse par rapport à l'année précédente 2023-24 avec ses 16 emprunts). Des difficultés ont été rencontrées en fin d'année liées au déménagement du siège de l'AD et au congé maternité de l'animatrice. Une communication ciblée en mai puis en septembre est prévue pour relancer une dynamique de prêt.

Les formations suivies par Pauline Desfonds en 2024-25 :
- formation des nouveaux animateurs du 16 au 20/09/2024 (NA1) et du 5 au 7/02/2025 (NA1-NA2)
- formation Théa à Périgueux janvier 2025 (formation sur le temps de travail mais à la charge de l'animatrice)
- formation « Coopérer pour développer la citoyenneté » du 19 au 21/11/2024

Le compte-rendu d'activités est adopté à l'unanimité.

RAPPORT FINANCIER 2024-25 : voir doc joint (Claudine)

Sur 107 CRF saisis, les 107 mandataires ont bien fourni les documents nécessaires (quitus, justificatif bancaire, justificatif de subvention).
Cette année, les dépenses pour les activités éducatives sont à peu près les mêmes que l'an dernier. Elles sont équilibrées avec les recettes. Elles représentent la majorité des dépenses des coopératives. Les frais bancaires ont été multipliés par 5 depuis l'an dernier.

Les participations volontaires des familles ont augmenté.

Le rapport financier est voté à l'unanimité.

COTISATION POUR 2026-27 :

Il a été voté lors de la dernière AGN, une augmentation de 4 cts pour l'année 2026-27 (1,41€).
Compte-tenu de l'explosion des frais bancaires (pour l'année 2025 : 1,80€/mois pour les frais de tenue de compte pour chaque coopérative + frais d'envoi des relevés en plis séparés pour l'AD 61,20€/an – frais ban-

caires calculés sur l'année 2025 : 2286€), il est proposé de maintenir le montant de la cotisation inchangé à 2,25€/coopérateur. Ce maintien est proposé au vote. Les adhérentes présentes votent pour.

Information du Trésorier national par rapport à l'envolée des frais bancaires :
Le sujet banque est un sujet sensible depuis de longues années à l'OCCE. Par le passé, des négociations nationales avaient lieu et arrivaient à contenir les frais de tenue de compte. Puis la gestion des banques s'est décentralisée, avec une autonomie régionale ,et donc une dilution des capacités de tractation.

Désormais, les associations sont des clientes comme les autres, comme nous l'avons vu dans nos discussions avec la Banque Postale, la Banque Populaire ou le Crédit Mutuel ces 3 dernières années. Les discussions en cours avec le Crédit coopératif vont dans le même sens : toute tenue de compte appelle désormais des frais de tenue de compte, plus ou moins élevés.

L'argument avancé par le Crédit Agricole est le même dans toutes les discussions nationales ou régionales que j'ai menées : la charge administrative a un coût qu'il faut accepter de supporter et les mises aux normes européennes à venir sur le traitement des espèces, des chèques, de sécurisation des agences, etc… ne font qu'accroître ces frais.

Par ailleurs, une question au gouvernement portant sur la question de l'explosion des frais bancaires pour les associations était prévue à l'Assemblée Nationale avant la dissolution… Elle a été annulée depuis. Si elle était malheureusement portée par une élue RN, elle avait au moins le mérite de questionner le Ministre d'alors sur le sujet. Nous n'aurons donc pas de réponse immédiatement de la part du gouvernement sur ce point de vue et les banques ont donc toute latitude pour faire ce qu'elles souhaitent sur ce point.

Dans le cas de l'AD43, je dirais que vous êtes encore très chanceuses… rares sont les AD à avoir une gratuité ou une quasi-gratuité [aparté : c'est le cas de l'Ardèche et de la Lozère par exemple avec l'établissement de convention encadrant les frais bancaires].

A titre d'illustration :

- *220 € par an à la Banque Postale pour un droit au compte courant sans autre avantage,*
- *58 € par an au Crédit Mutuel et Crédit Mutuel enseignant (compte courant, banque à distance, CB, gestion centralisée de trésorerie au profit de l'AD),*
- *54 € par an chez Assoconnect Compte pro (banque à distance, compte courant, CB, gestion centralisée de trésorerie). Limitation drastique des espèces et des chèques.*
- *30 € par an à la Banque Populaire (droit au compte). Les autres services banque à distance, CB, etc. viennent s'ajouter. Gestion centralisée des comptes au profit de l'AD possible.*

Comme tu le vois, la marge de manœuvre est donc faible, voire inexistante… La sommation des comptes détenus par l'OCCE43 ne représente qu'une goutte d'eau dans l'océan financier du Crédit Agricole…

Peut-être qu'il faut regarder pour déposer des projets à faire soutenir par leur fondation, afin d'avoir un retour de l'investissement dans les frais bancaires par des aides sur projets qui viendraient atténuer un peu le coût (c'est ce qu'on nous a proposé dans l'Ain lorsqu'on négociait avec le Crédit Agricole lors de notre migration bancaire).

Nous sommes donc bien conscients du problème, sans avoir de poids réel dans les discussions malheureusement…

Proposition de contacter les AD de Lozère et Ardèche pour voir comment ont été négociées les conventions (et avec quelle banque) et si c'est possible d'en élaborer une aussi.
Voir ensuite pour demander une rencontre avec le Crédit Agricole à Saint-Étienne pour négocier (les membres du CA)

Le maintien de la cotisation départementale à 2,25 € est adopté à l'unanimité.

PROJET D'ACTIVITÉS POUR 2026-27:

Situation de l'AD et impact sur l'offre pédagogique

Actions départementales :
- Semaine de la Poésie : reconduite en 2026-27 avec invitation d'un-e poète (une femme ? Dorothée Volut, poète OCCE 2024-25 ? A définir en CA d'ici la fin de l'année)
- Organisation Journée de la Coopération en partenariat avec l'INSPE (conférence S. Connac)
- Maintien de l'action « Jardinet.coop » avec 2 temps de formation, un en P2 et 1 autre en P4 (contre 1 seul cet année)
- Ateliers philo : poursuite de cette nouvelle action initiée cette année 2025-26 (recueil des bilans en juin) et lancement d'une action spécifiquement à destination des maternelles à partir de la MS (« Philo Z'oeuf »)
Se rapprocher d'Amandine Boucard pour voir si possibilité d'aide de la part de la CCRHA, comme dans le cadre de la semaine de la poésie
- une action régionale est envisagée avec un temps de travail entre les animatrices et les administratrices pour rédiger un projet d'activité commun. Cela sera évoqué lors de la prochaine réunion le 10 juin 2026.

L'année 2026-27 fera aussi l'objet de chantiers pour le développement d'actions futures :
- action en partenariat avec Astu'sciences sur le volet sciences et EDD. L'UR adhère à Astu'Sciences donc les AD et l'ensemble des coopératives sont donc aussi adhérentes. L'idée est de promouvoir les sciences.
- développement d'une action autour du théâtre coopératif (projet à définir avec une classe test) sur le volet arts et culture > se concentrer sur les actions déjà lancées, plutôt pour 2027-2028

Actions nationales :
- Porté disparu : une déclinaison GS/CP et une déclinaison CE paraîtront en septembre.
- Etamine : maintien de cette action (communication avec l'AD)
- Droits de l'Enfant : peu d'inscrits mais maintien de cette action
- Calendrier OCCE : pas d'inscrit mais maintien de cette action (ressources pédagogiques de qualité à diffuser même si le chantier a connu des difficultés)

La communication des actions 2026-27 se fera au mois de mai-juin pour permettre aux écoles d'anticiper les projets à venir (communication non faite en 2025-26 faute de salariée).

Formations :

- formation initiale : continuer les interventions à l'INSPE avec qui nous entretenons de bons rapports : Porté Disparu, Ecole en Poésie, Ecole dehors
Il est envisagé d'organiser en partenariat avec CANOPÉ et l'INSPÉ une Journée de la Coopération mais les modalités restent à définir (changement du directeur de Canopé).

- formation continue : participation au Séminaire des formateurs en mai permettra de voir dans quelle mesure nous pouvons intégrer le Plan de Formation l'année prochaine. Une proposition (offre de formation : climat scolaire, EDD et CPS ?) sera envoyée d'ici la fin du mois de mars (+ demande d'intervention en conseil d'IEN?).

- formation directeurs : volonté de continuer sur le volet « Argent à l'École »

- formation mandataires : continuer la formation des nouveaux mandataires –> permet le contact et la présentation des actions/outils et permet de leur donner les bases en matière juridique et comptable.

- formation OCCE :
- poursuivre les formations agendas coop' et « mettre en place le conseil de coop' dans sa classe » (format visio-conférence)
- une nouvelle formation sera proposée à la rentrée 2026 (2 temps dans l'année pour se lancer en P2 et faire un bilan d'étape en P4) : « climat scolaire et bien-être à l'école »

Prêts :
- enrichissement des « sacoches » philo avec une sélection d'albums jeunesse pour le projet « Philo Z'Oeuf ».

Le projet d'activités est adopté à l'unanimité.

PROJET DE BUDGET POUR 2026-27 : Voir document joint.

Ce budget est basé sur :

- Une cotisation départementale à 2,25 € (maintien) – cotisation fédérale 2026 à 1,41€

- Une augmentation des tarifs des agendas (tarifs de vente aux coopératives) :

- agenda C1 (prix coûtant : 130€) : + 10 € –> 130 € (prix coûtant)
- agenda C2 (prix coûtant : 2€ - achat par lot de 150) –> maintien à 2,60 €
- agenda C3 (prix coûtant : 1,40€ - achat par lot de 210) –> maintien à 2,10 €
- guides du maître (prix coûtant : 5€ - achat par lot de 15) –> maintien à 10,00 €

Les frais de livraison restent élevés (83€ pour 2025-26 comprenant une remise de 50%)

- Une légère baisse des frais liés à la comptabilité attendue

A partir de 2025-26 (vote à l'AGN), nous passons du logiciel EBP au logiciel Pennylane, plus facile à prendre en main, plus éthique et moins onéreux. Dans l'attente d'une estimation du tarif, nous avons gardé le montant de l'année précédente avec le maintien d'une prise en charge à 50 % des frais par la Fédération.

Résultat estimé : + 846,00 €

Le projet de budget est adopté à l'unanimité.

RENOUVELLEMENT DES PARTENARIATS

Lire c'est partir

Reconduction du partenariat l'année prochaine selon les mêmes modalités.

Le Prix des Incorruptibles

Devant le succès de cette année (95 classes dans 33 écoles du département, l'association nous propose de renouveler le partenariat dans les mêmes conditions :

- la gratuité des frais de port lors de la commande de livres pour les écoles adhérentes à l'OCCE 43 et à l'Association Le Prix des Incorruptibles *(soit 3€/mallette en 23-24)*
- 1 livre supplémentaire offert pour chaque classe inscrite adhérentes à l'OCCE 43 et à l'Association Le Prix des Incorruptibles

Attention, nécessité d'avoir un formulaire spécial OCCE envoyé assez tôt pour que les frais de port ne soient pas facturés aux écoles adhérentes à l'OCCE (+ à faire apparaitre dans la newsletter de l'OCCE « avant d'adhérer, attendez le BDC partenariat OCCE »)

ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS :

Rappel des statuts :

« *En cas de carence de dirigeants (nombre d'administrateurs inférieur à 9), le conseil d'administration national de la fédération OCCE, averti, peut se substituer au conseil d'administration départemental, de fait incapable d'administrer l'AD, et ce pour une période maximale comprenant les semaines restant à courir de la date de l'AG ayant constaté la carence jusqu'à la fin de l'exercice en cours, auxquelles il est possible d'ajouter la totalité de l'exercice suivant. A la fin de cette période, si en dépit d'une nouvelle AG, l'état de carence d'administrateurs départementaux subsiste, le conseil d'administration national de la fédération OCCE doit faire procéder à la dissolution de l'AD.* »

Élections et renouvellement par tiers :

2022-2025	2023-2026	2024-2027	2025-2028	2026-2029
Edwige KAYA Céline SERPOIX	Claire BARTHELEMY Gwenaël DUBOIS (démission en novembre 2025)	Sylvie CHOISNET (présidente) Claudine CAPDEVILLE (trésorière) Pauline ANSQUER	Edwige KAYA Céline SERPOIX (vice-trésorière)	Claire BARTHELEMY

Claire BARTHELEMY se représente et est réélue à l'unanimité.
L'OCCE 43 compte donc 6 administratrices. Dans un contexte de crise de l'engagement associatif bénévole, cette situation impacte l'activité de l'AD, ses services et les conditions de travail de la salariée, novice sur le poste, d'autant plus que le poste complémentaire de Camille COSTERO-BORDERIE ne pourra pas être pérennisé.
Un temps de travail autour de la vie associative avec Claire ARRIEU (organisée avec le Pôle Vie Associative de la Fédération) est prévue le 20 mai prochain (lieu à préciser Langeac / Paulhaguet ?) pour travailler sur ces difficultés et tenter d'y apporter des solutions.

CHANGEMENT DES STATUTS :

- Des changements sont faits dans le préambule :
« l'association départementale **Office Central de la Coopération à l'Ecole** de **Haute-Loire (O.C.C.E. 43)** créée le 15 juin 1989, déclarée à la préfecture de la Haute-Loire sous le n° 66/89 repris sous le ri° 0432001413. affiliée à la fédération nationale reconnue d'utilité publique OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE (28 avenue Jean Lolive – 93500 PANTIN) après agrément du conseil d'administration de celle-ci courant 2025, est l'association qui regroupe l'ensemble de ces coopératives et foyers du département de la Haute-Loire. »

- Article 3 : La durée de l'association est illimitée. Son siège est fixé par décision de son conseil d'administration. Elle a son siège à l'école maternelle Marcel Pagnol – 2 rue André Laplace – 43000 LE PUY EN VELAY

- Article 8 : *"Sont réputés présents les membres du Conseil d'Administration qui participent par les moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et leur participation effective à une délibération collégiale (dans les conditions précisées par le règlement intérieur)."*

- Article 10 :
"Sont réputés présents les membres du Conseil d'Administration qui participent par les moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et leur participation effective à une délibération collégiale (dans les conditions précisées par le règlement intérieur)." (1)

- Suite à la démission de Gwenael DUBOIS : faire la déclaration de changement de dirigeants. > Cerfa 13971*03 - Suite au déménagement des bureaux : faire la déclaration de changement de siège social. > Cerfa 13972*03

QUESTIONS DIVERSES

Reconduction du poste de l'animatrice complémentaire

Après demande et compte-tenu de la situation de l'AD43, le poste en CDD de Camille COSTERO-BORDERIE est prolongé jusqu'au 30/06/2026.

Attribution de numéros de SIRET pour les coopératives scolaires

L'attribution a été réalisée, à l'exception de deux coopératives (Javaugues et Le Puy Jeanne d'Arc) en raison de problématique d'adresse postale. Celle-ci sera résolue après changement des statuts.

École de Saint Paulien : la situation a alerté les membres du CA. Une intervention des animatrices lors d'un prochain Conseil des maîtres est prévue pour rappeler le cadre réglementaire de l'OCCE et proposer des pistes d'accompagnement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h20.

La présidente de l'OCCE 43,
Sylvie CHOISNET

La trésorière de l'OCCE 43,
Claudine CAPDEVILLE